

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PAU

B.P. 90338 - 64000 PAU
Serveur vocal : 0 899 70 22 22
Internet : www.infogreffe.fr

CEFAT
BERLANNE RUE DE L'AYGUELONGUE
64160 MORLAAS

V/REF :

N/REF : 92 B 382 / 2010-A-885

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE PAU certifie qu'il a reçu le 09/03/2010,

P.V. d'assemblée du 01/03/2010
- Modification de l'objet social

Statuts mis à jour

Concernant la société

A.S.A. FERMETURES
Société à responsabilité limitée
route Nationale 117 - Monjoy -
boulevard de l'Europe
64230 Lescar

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-885 le 11/03/2010

R.C.S. PAU 388 307 209 (92 B 382)

Fait à PAU le 11/03/2010,

Le Greffier



A.S.A FERMETURES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : RN 117, Monjoy, Boulevard de l'Europe
64230 LESCAR
388307209 RCS PAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1er MARS 2010

L'an deux mille dix,
Le 1er mars,
A 14 heures,

Les associés de la société A.S.A FERMETURES, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, RN 117, Monjoy, Boulevard de l'Europe 64230 LESCAR, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Ignace BELLOTA, propriétaire de 250 parts sociales
Monsieur Yannick BELLOTA, propriétaire de 125 parts sociales
Madame Sabrina LARRAN, propriétaire de 125 parts sociales
seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ignace BELLOTA, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'étendre l'objet social aux activités de fermetures industrielles, équipement de quai, étude, réalisation, vente, pose.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

"- En France et à l'étranger, la distribution et la pose d'automatismes et alarmes, fermetures industrielles, équipement de quai, étude, réalisation, vente, pose,"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Three handwritten signatures in black ink, arranged horizontally. The first signature on the left is a stylized, cursive mark. The middle signature is more complex, with multiple loops and a long horizontal stroke extending to the left. The signature on the right is a large, bold, oval-shaped mark with a horizontal line passing through it.